



COMMISSION EUROPÉENNE  
OFFICE INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE - BRUXELLES



OIB.2 - Gestion d'espace et Maintenance

Bruxelles, le 14 mars 2007  
OIB.2/RL/nc - 3984

## NOTE DE DOSSIER

**Objet: Conclusions opérationnelles de la troisième réunion du groupe de suivi du 27 février 2007**

<b>Présents:</b>	Représentants du personnel DG SCIC: MM. R. Rodriguez, J. Martin Représentants de l'Administration DG SCIC: MM. D. Hespel, P. Hennebert Représentants du CLP: Mmes D. Mormile, V. Lipton, M. G. Adurno ADMIN/DS/6: MM. A. Calvo, H. Mehlen, T. Iezzi OIB: MM.F. Tschismarov, F. Demuylder, J. Cnockaert, G. Marmifero, R. Lanneau
------------------	--

1.

Le projet d'ordre du jour est approuvé.

2.

Les projets des comptes-rendus des réunions du 12 janvier 2007 et du 14 février 2007 sont approuvés moyennant des remarques. Les versions définitives et signées seront envoyées par e-mail aux participants.

3. **CALENDRIER DES REUNIONS**

A ce stade, des réunions du groupe de suivi auront lieu toutes les deux semaines le mardi après-midi, à partir de 14h30. Par conséquent, les prochaines réunions auront lieu le 13 mars, le 27 mars, le 10 avril, etc.

En cas de besoin, ce rythme pourra être adapté en fonction de l'évolution des travaux.

## 4. SUIVI DU PLAN D'ACTIONS

### 4.1. Extincteurs

- L'ADMIN/DS/6 confirme que le nombre et le type d'extincteurs au CCAB correspondent aux prescriptions légales. Un pictogramme au 5<sup>ème</sup> doit encore être posé. Les plans de localisation des extincteurs seront communiqués par ADMIN/DS/6 au début du mois d'avril.
- Il est signalé que les extincteurs ne se trouvent pas toujours au bon endroit, car ils sont parfois abusivement utilisés pour bloquer des portes en position ouverte.
- L'OIB.7 confirme que le Chef d'immeuble entreprendra les actions nécessaires pour faire corriger la situation dès qu'il observe une anomalie avec les équipements de sécurité (extincteurs, ferme-portes, blocage des portes,...).
- La DG SCIC confirme que la description des fonctions des huissiers de conférence sera étendue afin que ce personnel lui aussi "veille au respect des règles en matière de sécurité et hygiène et signale les transgressions au chef d'immeuble et/ou à l'USHT".
- L'ADMIN/DS/6 confirme que, lors de la formation des EPI du CCAB (prévue d'avoir lieu entre le 12 et le 16 mars 2007), ces consignes feront l'objet d'une attention particulière.
- La DG SCIC rappellera aussi les consignes de sécurité aux sociétés externes qui travaillent actuellement sur les installations d'interprétation ainsi qu'aux huissiers de courrier. L'OIB fera de même pour ses propres contractants.
- Le "Health and Safety Manager" à Bruxelles (le Directeur de l'OIB) sera saisi du problème de la surveillance du respect des règles en matière de sécurité et d'hygiène dans les autres immeubles de la Commission.

### 4.2. Odeurs dans les toilettes

- L'OIB distribue en réunion l'état des vérifications et réparations faites ou en cours au niveau des équipements sanitaires.
- Le problème des odeurs sera réévalué après la fin de toutes les interventions à faire encore (p.ex. refixations de certaines toilettes et collecteurs des décharges, remplacement systématique des joints).
- 12 distributeurs de serviettes sont encore à remplacer.

### 4.3. Installations électriques

- Une infraction doit encore être levée pendant le mois d'avril.
- Le câblage électrique des desks d'accueil ne pose pas un problème de sécurité (voir rapport AIB à ce sujet).

Toutefois, l'OIB examinera si une solution basée sur l'utilisation de goulottes avec des prises intégrées pourrait être réalisée à un coût raisonnable.

#### **4.4. Faux-plafonds**

- Les faux-plafonds dans les cabines d'interprètes ont été vérifiés et scellés moyennant des points de silicone.
- SIMAC et TELEVIC doivent faire parvenir leur planification pour l'ouverture et la fermeture des faux-plafonds à l'OIB.2, qui vérifiera le respect des règles d'art en la matière.
- D'une manière plus générale, l'ADMIN/DS/6 et l'OIB devront mettre au point une procédure "permis de travail" pour les faux-plafonds, à respecter dans tous les immeubles de la Commission à Bruxelles par toutes les sociétés qui sont appelées à intervenir dans ces infrastructures. Sur base de ces permis, des contrôles pourraient être organisés par le coordinateur de sécurité de l'ADMIN/DS/6 et par les services de l'OIB.

#### **4.5. Fonctionnement des portes coupe-feu**

- Une révision et réglage de tous les mécanismes de ferme-portes ont eu lieu.
- Les portes coupe-feu dans le hall devant le monte-charge doivent être équipées de systèmes de rétention magnétique pour tous les étages entre le -2 et le +6, ainsi qu'au niveau du sas devant le quai de déchargement.
- La fin des travaux d'installation de rétenteurs magnétiques est prévue pour le 17 mars 2007.

#### **4.6. Distribution d'eau**

- L'OIB.7 présente en réunion les conclusions de son analyse économique des différentes solutions pour la distribution d'eau aux délégués, toutes basées sur un système de "bulle d'eau".
- Après une discussion sur d'autres alternatives (salle d'eau, fontaines, bouteilles d'eau,...), il s'avère qu'il y a un consensus pour considérer que la solution qui offre d'une manière structurelle les meilleures conditions d'hygiène et qui est techniquement envisageable se base sur l'installation de bulles d'eau.
- La DG SCIC et l'OIB devront se mettre d'accord sur une démarche commune à suivre pour le lancement d'un appel d'offres et pour l'obtention de crédits nécessaires auprès de la DG BUDG.

#### **4.7. Nombre d'occupants par salle**

- L'OIB.7 est en contact avec l'OIB.4 pour la confection de pictogrammes format A3 et avec la DG SCIC pour l'identification de l'endroit (ou des endroits) où ces pictogrammes devront être installés.

- Il est confirmé que des chaises supplémentaires ne pourront être installées dans les salles de conférence, et ceci afin de respecter le nombre maximal d'occupants admis par salle.
- Une note à ce sujet a été présentée à la signature de M. Chêne.

#### **4.8. Organisation de buffets**

- L'OIB a réalisé le marquage au sol qui indique les endroits qui doivent rester dégagés (chemins d'évacuation). L'ADMIN/DS/6 et l'OIB.6 visiteront ces endroits en vue d'élaborer des consignes précises pour Eurest.
- L'USHT confirme que, dans la mesure où les consignes de sécurité sont respectées, des buffets chauds peuvent être organisés au niveau des halls.
- Pendant que les travaux de câblage se poursuivent au niveau du hall au 3<sup>ème</sup> étage, des buffets (ni chauds, ni froids) ne pourront y être organisés, et ceci pour des raisons d'hygiène.
- L'ADMIN/DS/6 et l'OIB.6 ont visité le local "banqueting", à côté du local 03/014B, afin de vérifier si son utilisation pour le stockage d'aliments en attendant leur distribution est conforme aux règles d'hygiène. Il en ressort clairement que ce local n'est pas actuellement équipé, ni configuré, ni même dans un état de propreté (sans parler de l'état du tapis) permettant de recevoir même provisoirement de la nourriture.

#### **4.9. Protection du personnel du desk d'accueil**

- La protection définitive le long des escalators a été installée et une protection provisoire a été installée en face des escalators (protection définitive en commande).

#### **4.10. Rénovation peintures et tapis plains**

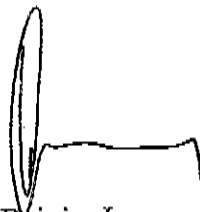
- L'OIB attend la disponibilité de la garantie bancaire avant de procéder à la signature du contrat.
- L'OIB.7 fera parvenir une description détaillée de la fréquence et du type de nettoyage qui est exécuté au niveau des cabines d'interprètes.
- Messieurs Hennebert et Marmifero feront un tour des cabines qui nécessitent des réparations suite à des infiltrations d'eau entre autres.
- L'OIB.2 et l'ADMIN/DS/4 doivent se mettre d'accord sur les dispositions à installer au niveau du parking arrière du bâtiment. Après accord de part et d'autre sur les spécifications techniques, l'appel d'offres (infructueux en 2006) doit être relancé.

## 5. DIVERS

- Il est confirmé qu'après la fin des travaux de câblage, tous les chemins de câbles qui traversent des murs seront resserrés afin de garantir le rétablissement des caractéristiques de résistance au feu du compartimentage du bâtiment.
- OIB.1 doit communiquer à l'OIB.2 une copie du contrat de location du parking "Maelbeek" et ceci afin d'identifier qui est en charge des systèmes de contrôle d'accès à ce parking.
- L'OIB.7 ensemble avec la DG SCIC doit identifier un local vide qui peut être aménagé en local de premiers soins; sous réserve de vérification, le local 00/013 pourrait convenir à cet effet. L'ADMIN/DS doit confirmer que c'est bien elle qui est en charge d'un équipement "défibrillateur" à installer dans le local "premiers soins".
- OIB.2 préparera des statistiques sur le nombre et le type d'appels faits par les occupants du CCAB vers le dispatching technique (55555).
- Le remplacement de certains équipements de production de froid et de vapeur en toiture, prévu pour 2008, augmentera la fiabilité mais n'aura pas un impact majeur sur les performances des systèmes HVAC. L'ADMIN/DS/6 a demandé une vérification des débits d'air du système actuellement en place.

## 6. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion est fixée le 13 mars 2007 à 14h30 dans la salle CCAB MEZ.



Réinier Lanneau  
Chef d'Unité